

***Aethina Tumida*, encore présent en Italie : une vigilance s'impose en Tunisie.**

Le petit coléoptère des ruches (PCR) ou « *Aethina Tumida* » est un parasite ravageur de colonies d'abeilles. Selon les conditions environnementales, *A. Tumida* peut donner plusieurs générations par an (1 à 6). La transmission d'une colonie à une autre s'effectue par le vol actif des coléoptères adultes, jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Sa dissémination est favorisée par les mouvements d'abeilles, de colonies, d'essaims, de cire ou de matériel apicole. Les dommages sont principalement dus aux larves du parasite mais aussi par les adultes qui se nourrissent du couvain, du miel et du pollen, entraînant la mort du couvain, la fermentation du miel et la destruction des cadres, avec souvent pour résultat l'effondrement total des nids et la désertion des abeilles (1).

Originaire de l'Afrique sub-saharienne, le PCR a été introduit aux Etats Unis d'Amérique, au Canada, en Australie par les transferts commerciaux d'abeilles et de produits apicoles. Des cas d'introduction ont également été recensés dans certains pays d'Amérique centrale et en Égypte(8).

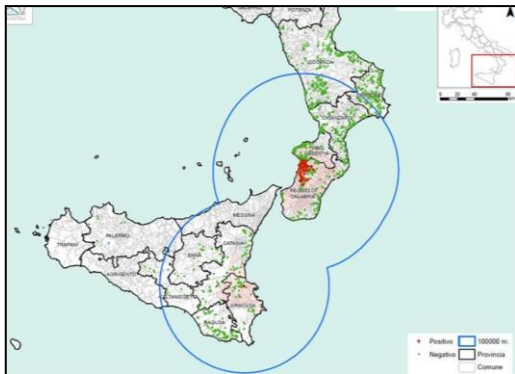


Figure 1 : Foyers d'infestation par *Aethina tumida* en Italie (année 2014) (6)

En Europe, une première introduction a été identifiée en 2004 au Portugal, suite à l'importation de reines du Texas, mais les mesures d'éradication ont été immédiates et efficaces. (2) Depuis, aucun nouveau cas de détection d'*A. tumida* n'avait été déclaré en Europe. 10 ans après, la présence du PCR a été décelée dans le sud de l'Italie en Calabre le 5 septembre 2014 (3). Il s'agit d'une infestation d'un rucher de trois colonies situé à proximité d'un important port maritime international. Jusqu'au 23 décembre 2014, un total de 60 foyers a été détecté en Calabre et un seul foyer en Sicile (4) (figure1).

Suite à l'apparition de ces foyers, les autorités italiennes ont déterminé deux zones pour procéder au recensement et à l'inspection des colonies d'abeilles ; une zone dite « de protection » de 20 km autour des deux premiers foyers où une inspection systématique de tous les ruchers présents a été conduite. Dans la zone dite « de surveillance » de 100 km

autour des foyers, une surveillance a été mise en place, reposant sur la visite ciblée de ruchers jugés « à risque ». Par ailleurs, des mesures de prophylaxie sanitaire (destruction des colonies et désinfection du sol) ont été mises en place dans les foyers touchés en vue d'une éradication et afin de limiter la diffusion du coléoptère dans d'autres zones. De plus, un programme de surveillance a été mis en place au niveau national pour pouvoir détecter *A. tumida* en dehors de la Calabre (5).

Le 16 septembre 2015 et dans le cadre du programme de surveillance, les autorités italiennes annoncent la découverte d'un nouveau foyer de PCR, dans la localité de Figurille di San Martino, en Calabre à proximité du premier foyer découvert en 2014. Trois autres foyers se sont déclarés, également, en Calabre. Les mêmes mesures de police sanitaire (mise en place de zones de restriction et de surveillance, interdiction de mouvements) ont été appliquées pour ces nouveaux foyers. Ce sont donc au total quatre foyers d'infestation par le PCR qui ont été mis en évidence en 2015 en Italie, tous notifiés au cours du mois de septembre (7) et dans un périmètre restreint (Figure2).

Malgré les efforts déployés pour éradiquer ce parasite en Italie, la situation n'est pas encore sous contrôle d'où la nécessité d'effectuer des recherches en matière de saisonnalité et d'épidémiologie sur cette infestation en Europe et de mieux connaître la dynamique de population du PCR dans les conditions italiennes.

En Tunisie, l'infestation par le PCR est une maladie réglementée à déclaration obligatoire (décret 2200-2009). Elle n'a jamais été décrite sur le territoire national.

Ainsi dans le contexte épidémiologique actuel lié à la récente découverte du parasite en Italie et compte tenu des échanges commerciaux et de l'emplacement géographique des deux pays, une analyse de risques d'introduction et de diffusion du parasite sur le territoire tunisien serait une approche indispensable. De même, il est impératif de maintenir une vigilance accrue afin de permettre une détection précoce en cas d'entrée de ce parasite. Ce dispositif de vigilance devrait être appuyé par des formations destinées aux personnes impliquées dans la surveillance et dans la mise en place des mesures de police et de prophylaxie sanitaire et dont l'objectif serait d'avoir un réseau de « formateurs » qui seront chargés de la sensibilisation des différents acteurs de la filière apicole.

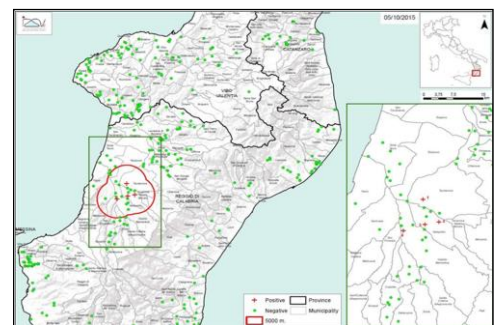


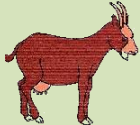




Figure 2 : Foyers d'infestation par *Aethina tumida* en Italie (septembre 2015) (7)


Flash sur les événements zoonitaires apparus pendant le mois de septembre 2015



Ruminants	Maladies	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal		Espèces
  	Dermatose nodulaire contagieuse	Russie	NI : 03/09/2015 RS : 18/09/2015 RS : 21/09/2015	<i>Poxvirus</i>		BV
		Grèce	RS : 04/09/2015 RS : 14/09/2015 RS : 26/09/2015			
		Arabie Saoudite	RS : 15/09/2015			
	Brucellose	Bulgarie	RS : 04/09/2015 RS : 07/09/2015	<i>Brucella melitensis</i>		BV /OV/CP
		Botswana	NI : 11/09/2015	<i>Brucella abortus</i>		
	Fièvre catarrhale du mouton	Canada	NI : 05/09/2015	<i>BTV-13</i>		BV
		Roumanie	NI : 07/09/2015 RS : 11/09/2015 RS : 18/09/2015 RS : 28/09/2015	<i>BTV-4</i>		
		Hongrie	NI : 10/09/2015 RS : 16/09/2015 RS : 22/09/2015 RS : 28/09/2015	<i>Pas typé</i>	BV	
		France	NI : 11/09/2015 RS : 18/09/2015 RS : 25/09/2015 RS : 28/09/2015	<i>BTV-8</i>	BV /OV	
	Clavelée et variole caprine	Russie	RS : 11/09/2015 RS : 23/09/2015	<i>Capripoxvirus</i>		OV/CP
Fièvre aphteuse	Zimbabwe	RS : 14/09/2015 RS : 28/09/2015 RS : 28/09/2015	<i>Aphthovirus</i>	<i>Pas typé</i>	BV	
	Malawi	NI : 19/09/2015				
	Botswana	RS : 21/09/2015		<i>Sérotype SAT-2</i>	BV	
	Zimbabwe	RS : 28/09/2015				
Peste des Petits Ruminants	Maroc	RS : 14/09/2015	<i>Paramyxovirus</i>		CP	
Encéphalopathie spongiforme bovine	Slovénie	NI : 19/09/2015	<i>Prion</i>		BV	


lapins	Maladie	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal
	Maladie hémorragique du lapin	Suède	NI : 18/09/2015	<i>Calicivirus</i>


Suidés	Maladies	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal
	Peste porcine africaine	Lituanie	RS : 01/09/2015	<i>Asfarvirus</i>
		Estonie	RS : 02/09/2015 RS : 28/09/2015	
		Russie	RS : 04/09/2015 RS : 11/09/2015 RS : 18/09/2015	
		Ukraine	NI : 07/09/2015 RS : 08/09/2015 RS : 25/08/2015	
		Lettonie	RS : 09/09/2015 RS : 14/09/2015	
		Zimbabwe	RS : 14/09/2015 RS : 28/09/2015	
	Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc	Cambodge	NI : 16/09/2015 RS : 21/09/2015	<i>Arterivirus</i>
Peste porcine classique	Russie	NI : 29/09/2015	<i>Pestivirus</i>	


Equidés	Maladies	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal
	Fièvre de West Nile	France	NI : 01/09/2015 RS : 14/09/2015	<i>Arbovirus</i>
		Portugal	NI : 03/09/2015	
	Grippe équine	Malaisie	NI : 06/09/2015	<i>Orthomyxovirus</i>
	Encéphalomyélite équine de l'Est	Panama	NI : 09/09/2015	<i>Alphavirus</i>
	Encéphalomyélite équine vénézuélienne	Panama	NI : 29/09/2015	<i>Alphavirus</i>

Carnivores Domestiques 	Maladie	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal	Espèces
	Rage	Guyane française	NI : 02/09/2015	<i>Lyssavirus</i>	Chien

Volailles  	Maladies	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal	
	Maladie de Newcastle	Botswana	RS : 04/09/2015 RS : 11/09/2015	<i>Paramyxovirus</i>	
		Roumanie	NI : 09/09/2015		
		Israël	RS : 16/09/2015		
	Influenza Aviaire Faiblement Pathogène IAFP	Afrique du Sud	RS : 21/09/2015	H5N2	
	Influenza Aviaire Hautement Pathogène IAHP	Vietnam	RS : 01/09/2015 RS : 22/09/2015	H5N1	
		Côte d'Ivoire	RS : 01/09/2015		
		Nigéria	RS : 03/09/2015 RS : 08/09/2015 RS : 14/09/2015 RS : 19/09/2015 RS : 21/09/2015 RS : 22/09/2015 RS : 23/09/2015 RS : 28/09/2015		
			Taipei chinois	RS : 04/09/2015	H5N2
			Vietnam	RS : 30/09/2015	H5N6
Taipei chinois			RS : 04/09/2015	H5N8	
Corée (Rép. de)			RS : 19/09/2015		

Animaux sauvages 	Maladies	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal	Espèces
	Peste porcine africaine	Lituanie	RS : 03/09/2015 RS : 18/09/2015	<i>Asfvivirus</i>	Sanglier commun d'Europe: Sus scrofa
		Estonie	RS : 02/09/2015 RS : 07/09/2015 RS : 14/09/2015 RS : 28/09/2015		
		Lettonie	RS : 09/09/2015 RS : 14/09/2015 RS : 21/09/2015 RS : 29/09/2015		
		Russie	RS : 23/09/2015		
Rage	Slovaquie	RS : 03/09/2015	<i>Lyssavirus</i>	Renard roux: Vulpes vulpes	

Produits de la mer	Maladie	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal
	Peste de l'écrevisse	Irlande	NI : 01/09/2015	<i>Aphanomyces astaci</i>

Abeilles	Maladie	Localisation	Date de la déclaration	Agent causal
	Loque européenne des abeilles mellifères	Roumanie	NI : 14/09/2015 RS : 30/09/2015	<i>Melissococcus plutonius</i>

***NI** : Notification Immédiate

***RS** : Rapport de Suivi

Source: OIE